

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse n° 25 (F)

24–25 septembre 2005

Déclaration de M. **THIERRY BRETON**,
Gouverneur de la Banque et du Fonds pour la **FRANCE**,
en séance plénière

Intervention du Ministre

Assemblée plénière du FMI et de la Banque mondiale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, chers délégués,

Au terme de réflexions stratégiques sur l'avenir du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale entamées il y a maintenant plus d'un an, j'aimerais réaffirmer ce que je crois être désormais un constat partagé : les mandats de ces deux institutions doivent demeurer la croissance et la stabilité financière d'une part, et la lutte contre la pauvreté d'autre part.

Ces deux missions doivent être portées tant par le FMI que par la Banque mondiale, afin de profiter au maximum des synergies possibles entre les deux institutions. Je souhaite insister sur ce point : vouloir rationaliser les interventions des deux institutions ne doit pas nous conduire à nous priver de synergies utiles.

Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur trois priorités.

Première priorité, il nous faut promouvoir la croissance et la stabilité financière.

Ceci passe d'abord par une meilleure gouvernance du marché mondial du pétrole.

Les institutions financières internationales ont un rôle à jouer face à la hausse des prix du pétrole. Le marché du pétrole est actuellement un marché non régulé, qui en raison de la mauvaise qualité de l'information connaît de nombreuses imperfections. Dès lors, le FMI et de la Banque mondiale sont légitimes pour intervenir dans ce domaine.

Je salue la prise en compte croissante des questions énergétiques dans les travaux du FMI. D'autres progrès restent à faire, comme l'amélioration des conditions de l'investissement pétrolier ou de la qualité des données diffusées par chaque pays, grâce à l'adoption, encouragée par le FMI, de normes internationales, ou bien une plus grande intégration des politiques énergétiques dans la surveillance des pays. De même, la Banque mondiale, ainsi que les banques régionales de développement, doivent faciliter les investissements en vue d'augmenter les capacités de raffinage, qui font défaut partout dans le monde, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Il faut également traiter des conséquences de la forte augmentation des prix du pétrole, notamment pour les pays les plus touchés. A cet égard, la conjoncture actuelle rappelle l'urgence de mettre en place, au sein de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, d'une fenêtre de financement destinée à venir en aide aux pays dont la balance des paiements est fortement déséquilibrée par un choc exogène. Nous n'avons que trop attendu, il est urgent de prendre les décisions nécessaires.

Il nous faut aussi renforcer la stabilité financière internationale.

La stabilité financière est en effet un bien public, qui profite à chacun et doit être pris en charge par la communauté internationale. Le FMI est au cœur de cette tâche ; la Banque mondiale doit également y concourir.

Le Fonds monétaire international doit développer son rôle assurantiel, pour à la fois inciter les pays à suivre de bonnes politiques et les préserver des effets négatifs liés aux crises financières issues de phénomènes de contagion. Nous percevons aujourd'hui une forte demande pour ces instruments assurantiels de la part des pays émergents. Nous soutenons pleinement cette demande. La Banque mondiale doit également participer à cet effort, notamment grâce à sa participation aux programmes d'évaluation du secteur financiers et aux rapports sur l'observation des normes et codes.

Deuxième priorité, agir pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Nous devons d'abord mettre en œuvre l'effacement de la dette multilatérale.

La proposition du G8 d'annuler 100% de la dette des pays pauvres très endettés à l'égard de l'AID, du FMI et du Fonds africain de développement a soulevé de fortes attentes, parfaitement légitimes. La principale d'entre elles concerne le caractère additionnel des ressources dégagées par l'annulation de dettes. La France y est particulièrement attachée. Aussi bien au FMI qu'à la Banque mondiale, nous veillons donc à ce que les annulations de dette ne portent pas atteinte à la capacité d'intervention financière des IFIs dans les pays pauvres.

Nous devons ensuite mettre en œuvre avec énergie le partenariat de lutte contre la pauvreté.

Sous l'impulsion de la Banque mondiale notamment, et je sais que le Président Wolfowitz attache de l'importance à cette orientation stratégique, la communauté internationale s'est progressivement dotée de cadres d'intervention : contrats stratégiques de lutte contre la pauvreté, déclaration de Paris, gestion de l'aide fondée sur les résultats, etc. Les pays bénéficiaires ont été associés étroitement à ces démarches. Nous savons mieux aujourd'hui, même s'il reste bien des progrès à accomplir, comment aider les pays pauvres de façon efficace et légitime. Nous disposons de notre feuille de route vers 2015, et le Plan pour l'Afrique de la Banque en sera l'un des éléments directeurs.

Enfin, nous devons désormais confirmer sans ambiguïté l'engagement du FMI en faveur des pays pauvres

Le FMI doit pleinement participer à l'effort en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, comme l'a souligné Rodrigo de Rato.

En particulier, il est essentiel que la FRPC demeure l'instrument privilégié de l'intervention du FMI dans les pays pauvres, et qu'elle soit refinancée de manière à couvrir une demande de prêts future évaluée par le FMI à 1 milliard de DTS par an.

Je suis convaincu que le Fonds doit s'investir totalement dans les pays pauvres, et joindre ses efforts à ceux des banques de développement.

Troisième priorité, il faut une gouvernance renforcée pour des institutions plus légitimes

Je sens en effet aujourd'hui le besoin d'asseoir à nouveau la légitimité de ces institutions, à un moment où elles semblent remises en cause par certains pays. Deux points me semblent être importants.

D'abord, renforcer leur gouvernance politique. Je suggère pour cela que les ministres, lorsqu'ils se rencontrent, prennent de véritables décisions sur les questions stratégiques, et non plus de simples orientations. Il reviendra alors au Conseil de les mettre en œuvre. Dans cette perspective, il est désormais temps, au FMI, de mettre en œuvre le Collège, dont la création avait été décidée en 1974 et inscrite dans ses statuts, il y a maintenant plus de trente ans mais qui n'a jamais vu le jour dans les faits.

Enfin, une juste représentation et une pleine participation au processus de décision de l'ensemble des membres de ces institutions est nécessaire. Un tel objectif implique certainement une augmentation du volume des quotes-parts au FMI et une modification de leur répartition ; ce débat doit être abordé dès aujourd'hui dans la perspective de la fin de la treizième revue en 2008. Je ne vais pas rentrer dans le détail des différentes propositions ; je formulerais néanmoins deux observations : d'abord, nous devons partir des faits et non des idées préconçues. Ensuite, sachons déterminer ensemble une solution favorable à tous et ne fermer la porte à aucune option à ce stade. Aucune décision ne pourra être prise si elle repose sur une opposition entre pays ou entre zones.

Merci de votre attention.